AVEC LA CFDT DITES NON À LA REMISE EN CAUSE DE LA PARTICIPATION !

www.cfdt-carrefour.com

PARTICIPATION 2014 - 2015 - 2016 !

Alors qu'en 2013, nous avons touché une prime historiquement basse (450 € en moyenne), la direction a signé avec FO et la CGC en juin dernier, un accord confirmant cette baisse de notre prime de participation pour les 3 prochaines années.
Celle-ci sera désormais largement inférieure à un demi mois de salaire ! Alors que notre demande était de retrouver un montant équivalent à un mois…

DE FAUX PRÉTEXTES !

La direction veut nous faire croire qu'il s'agit d'une décision liée aux mauvais résultats économiques de l'entreprise, alors **qu'en vérité elle a volontairement choisi une formule et un système de calcul moins favorable** que les précédents.

LE DÉBUT DE LA FIN !

La participation était un des piliers de nos avantages sociaux. Qui aurait cru que Carrefour la remettrait un jour en cause. Est-ce que nous ne risquons pas de voir d'autres avantages disparaître ?

Carrefour fête les 50 ans de l'hyper et la même année remet en cause un des piliers de notre statut social.

C'est indécent et totalement démotivant !

Pourquoi les dividendes des actionnaires ne baissent-ils pas ?

Pourquoi les rémunérations de nos dirigeants ne baissent-elles pas ?

Remplissez cette carte !

La CFDT lance une campagne de cartes postales qui seront envoyée de toute la France à Georges Plassat, PDG du groupe Carrefour.

Nous lui avons écrit, nous l'avons rencontré, mais il faut désormais qu'il prenne conscience du mécontentement des salariés et améliore l'accord.

Pour G. Plassat cette prime n'est qu'une goutte d'eau comparée à sa rémunération annuelle. Par contre pour les salariés qui font tourner l'entreprise, elle représente une somme importante dont il faut absolument compenser la baisse !